



SARL cession de parts paiement non réglé

Par **kgraph**, le **28/07/2016** à **15:55**

Bonjour,

Lorsqu'une cession de parts a lieu et que le paiement de la cession est étalé en plusieurs fois sur une période d'1 an. Si le cessionnaire ne respecte pas le dernier paiement (ne le paie pas ou que le paiement est promis pour une date ultérieure), qu'en-est-il de cette cession ? Est-elle actée tout de même ou le cédant peut-il récupérer des parts ?

Merci par avance de votre réponse et de votre aide.

Par **Visiteur**, le **28/07/2016** à **22:00**

Bonsoir, il y a donc un acte valant reconnaissance de dettes.

En vous adressant à la justice pour un référé via le tribunal de proximité, vous accélerez les choses.